

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2191

présenté par
M. Saulignac

ARTICLE 5

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« *e bis*) À la fin du dernier alinéa, les mots : « de son deuxième alinéa » sont remplacés par les mots : « du deuxième alinéa du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.